

Qu'est-ce que la grille AGGIR ?



Un outil d'évaluation

Elle permet de mesurer les capacités d'une personne âgée à accomplir :

10

activités
essentielles

Se laver, s'habiller, manger,
se déplacer, communiquer...

Les résultats déterminent
le groupe iso-resources (Gir)
dont relève la personne âgée

7

activités
sociales

Faire ses courses, préparer ses
repas, prendre les transports...

Elles fournissent des informations
complémentaires à l'évaluateur
pour mieux appréhender la situation
globale de la personne âgée.

De la demande d'APA* au classement GIR

1 Vous demandez l'APA à
votre Conseil départemental.

2



Un professionnel vient
vous rencontrer chez vous.

3



Il évalue vos capacités
avec la grille AGGIR

4



Vous êtes classé
dans un GIR de 1 à 6



Vous pouvez demander une nouvelle évaluation
à tout moment si votre état évolue.

* APA : Allocation personnalisée d'autonomie

Le classement permet de déterminer
la possibilité de bénéficier d'aides comme l'APA*.

6 niveaux d'autonomie

GIR 1 à 2
DÉPENDANCE
TOTALE



GIR 3 à 4
DÉPENDANCE
PARTIELLE



GIR 5 à 6
AUTONOMIE
RELATIVE



Seuls les GIR 1 à 4
donnent droit à l'APA.

Anticipez la perte d'autonomie !



Pour conserver votre
indépendance financière
et votre patrimoine
tout en préservant vos proches
**vous pouvez souscrire
des garanties dépendance.**

Pour en savoir plus,
**découvrez nos offres
sur mmj.fr**

mmj